

COMMUNICATION MUNICIPALE N° 17/2018

le 27 juin 2018

Règlement du port et tarif général du port.

1003-ADM-1805-PAD-rc-Comm17-Reglement_port.docx

Au Conseil communal de
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,


Nous vous informons que le Règlement et tarif général du port ont été dûment approuvés par la cheffe du Département du territoire et de l'environnement en date du le 26 février 2018.

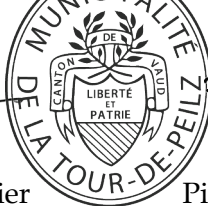
Ces documents sont entrés en vigueur le 1^{er} juin 2018.


AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le syndic :

Le secrétaire :


Alain Grangier


MUNICIPALITÉ DE LA TOUR-DE-PEILZ
CANTON DE Vaud
LIBERTÉ ET PATRIE


Pierre-A. Dupertuis

Adopté par la Municipalité : le 28 mai 2018

